



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
04 Décembre 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
04 Décembre 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. BOUCHONNET, M. GATTEFIN à M. SALAK, M. MEUNIER à M. PATIN, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

159-2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DU BASSIN NAUTIQUE COUVERT

7.5.1 Subventions Demandes

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu la délibération n°119 du Conseil municipal du 9 octobre 2023 qui approuve l'engagement des travaux de cette opération et instaure une ACP n°20-401.

Le bassin nautique couvert est fermé depuis 2018 pour des raisons techniques, de vétusté et de sécurité. Les piscines les plus proches sont saturées et difficilement accessibles pour les scolaires et pour une partie de la population. Aussi, ce projet structurant bénéficiera aux écoles communales et extérieures, au collège Irène Joliot-Curie, aux associations et au grand public (activités sportives et aquatiques de santé).

Pour le financement de cette opération, il convient de déposer quatre dossiers de demandes de subventions :

- DETR 2025 auprès de l'Etat ;
- Agence Nationale du Sport auprès de l'Etat ;
- CRST 2024-2026 auprès de la Région Centre-Val de Loire ;
- Contrat de ville 2024-2026 auprès du Département du Cher ;

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses :	1 541 767,69 €
• Travaux	1 362 800,00 €
• Maîtrise d'œuvre	155 986,09 €
• Mission contrôle technique	11 280,00 €
• Etudes et sondages	11 701,60 €

Recettes :	1 541 767,69 €	
• Etat DETR 2025	203 874,93 €	(13,23 % de l'ensemble des dépenses ou 20,38% de la dépense éligible de 1 000 000,00 €)
• Agence Nationale du Sport	308 353,38 €	(20,00 %)
• Région Centre-Val de Loire CRST	330 000,00 €	(21,40 %)
• Département du Cher (contrat de ville)	391 186,00 €	(25,37 %)
• Fonds propres	308 353,38 €	(20,00 %)

Vu l'avis favorable de la commission municipale « finances » du 02 décembre 2024,

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :
 - DETR 2025 d'un montant de 203 874,93 € auprès de l'Etat ;
 - Agence Nationale du Sport d'un montant de 308 353,38 € ;
 - CRST Région Centre-Val de Loire d'un montant de 330 000,00 € ;
 - Contrat de Ville auprès du Département du Cher d'un montant de 391 186,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à débiter les travaux de réfection si les subventions demandées ci-dessus sont obtenues,
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 13 / Décembre / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>